

Dates importantes à retenir concernant le renouvellement du programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) 2022-2023

Date	Activité
27 mai 2022	<p>Les demandes de renouvellement des programmes existants doivent être présentées par voie électronique à l'attention de la personne responsable des établissements du PPEEC au bureau régional du ministère de l'Éducation.</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Formulaire de demande de programmes d'éducation : Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires 2022-2023 (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée)</i>• <i>Formulaire de demande de programmes d'éducation : Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires 2022-2023 (PPEEC) (PROGRAMME RETRANCHÉ SEULEMENT) (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée)</i>
31 août 2022	<p>Date limite pour envoyer par voie électronique les ententes de programme ou les protocoles d'entente signés pour 2022-2023 à l'attention de la personne responsable des établissements du PPEEC au bureau régional du ministère de l'Éducation.</p>
31 octobre 2022	<p>Confirmation par les conseils scolaires des salaires et des avantages sociaux, des inscriptions en date de septembre 2022 ainsi que du nombre total d'enfants et de jeunes desservis en 2021-2022.</p>